

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement – BAPE
Déposé le 14 mai 2021 par Suzanne Provencher

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RESIDUS ULTIMES

Bonjour à toutes et à tous et plus particulièrement aux membres du BAPE.

En tant que citoyenne de la municipalité de Saint-Césaire, de la province du Québec, du pays du Canada, du continent de l'Amérique du nord et surtout, de la Terre, j'ai décidé de répondre à l'invitation du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, organisme établi dans la province du Québec.

Je ne suis pas une professionnelle des questions environnementales. Je viens simplement ajouter ma participation personnelle à ces audiences en relayant des contenus puisés au cours de mes lectures.

Un gros merci pour le travail de concertation d'Équiterre, de Greenpeace et de la FCQGED, pour ne nommer que ceux-ci. Vous trouverez les références en bas de page.



Le recyclage n'est pas la solution! Les matières recyclables représentent le quart de ce qui est jeté au Québec, soit un 1,2 million de tonnes!

Voici 4 constats à toujours garder en tête :

1. Il y a beaucoup **trop d'emballages**... qui ne sont pas toujours recyclables
2. C'est encore très **difficile de faire réparer** ses objets!
3. La lutte au **gaspillage alimentaire** n'est pas encadrée
4. Le **réemploi**, un allié sous-estimé

L'obsolescence programmée doit être remplacée par l'écoconception

L'article L 441-2 du code de la consommation de la France, définit l'**obsolescence programmée** par « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ».

Au contraire, l'**écoconception** a pour objectif de réduire les impacts environnementaux d'un produit en les prévoyant et en les minimisant dès l'étape de conception. Pour ce faire, toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou emballage sont analysées afin de limiter l'empreinte environnementale du produit et des ressources utilisées pour le fabriquer, tout en assurant la **durabilité**, le **réemploi**, la **réparabilité** et la **recyclabilité** dudit produit.

L'écoconception entre dans le modèle d'économie circulaire et de lutte contre l'obsolescence programmée.

État des lieux au Québec

Un projet de loi, qui a été adopté par principe en avril 2021, vise un meilleur encadrement réglementaire de l'obsolescence programmée (Projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens).

La loi prévoirait notamment l'obligation d'une cote de durabilité par le Bureau de Normalisation du Québec, la reconnaissance du délit d'obsolescence programmée et l'accessibilité à la réparabilité du bien par le consommateur.

Trop souvent, un emballage est mis en marché sans s'assurer qu'il sera effectivement recyclé (plastiques biosourcés, multimatières, plastiques émergents, etc.), rien n'est non plus fait encore pour contrer l'obsolescence programmée.

Au contraire, l'économie actuelle favorise plutôt les cycles de renouvellement de produits rapides

- Les biens de consommation sont très souvent conçus pour **ne pas être réparés** et les services de réparation ont pratiquement disparu;
- Les garanties des produits offrent maintenant le **remplacement du produit plutôt que sa réparation**;
- Les **pièces de rechange** pour la réparation ne sont pas facilement accessibles ou n'existent tout simplement plus;
- Pour un produit informatique, même s'il est techniquement en bon état, des mises à jour peuvent le rendre dysfonctionnel et forcer son remplacement.

L'ÉCOCONCEPTION a pour but de réduire l'empreinte écologique des produits mis en marché. Elle doit viser le réemploi, le recyclage et la réparation des biens.

L'obsolescence programmée = À DÉPROGRAMMER !

- Instaurer un indice de réparabilité des matières et la reconnaissance de **sanction pécuniaire d'une entreprise pratiquant l'obsolescence programmée**;
- Adopter des mesures permettant l'opérationnalisation du projet de loi : développer un **réseau de réparateurs et d'experts** afin d'agir contre l'obsolescence programmée;
- Allonger la durée de vie du produit et définir le concept de garantie légale et ajouter une **garantie de réparabilité**;
- Développer des **repères visuels sur les étiquettes** des biens de consommation pour informer les consommateurs de leurs indices de recyclabilité ou de réparabilité, le cas échéant;
- Indiquer la **durée minimale de fonctionnement d'un produit sur son étiquette**, un peu à l'image de sa consommation d'énergie, cette durée devrait être encadrée par une norme du BNO, par exemple;
- **Garantir la disponibilité** de certaines pièces de rechange;
- **Hausser les objectifs de réemploi** pour les produits visés par une **REP** lorsque cela est possible (produits informatiques, électroménagers, meubles, textiles, etc.).

ENCADREMENT des produits issus de l'écoconception

- Établir des **normes de contenu recyclé** dans les emballages;
- Étendre l'écoconception à l'ensemble des produits mis sur le marché : lors de la mise en marché d'un emballage, prévoir des **contrats de recyclage québécois pour sa gestion en fin de vie**;
- **Bannir les matières qui n'ont pas de débouché de recyclage au Québec, tel que les produits «compostables» et «biodégradables»;**
- Développer des **normes rigoureuses et des certifications** pour chacun des concepts de l'économie circulaire : «Produit écoconçu», «Emballage recyclé au Québec», etc. ;
- Appuyer des **incitatifs financiers pour les entreprises** afin que les produits ne soient conçus qu'en écoconception.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU PLASTIQUE EST IMPOSSIBLE



LE PROBLÈME

Notre modèle de consommation actuel est axé sur une culture du jetable qui empoisonne notre planète.

La production massive de plastiques couplée à un système de gestion des déchets défaillant sont à l'origine d'une crise de pollution mondiale qui a des répercussions sur les espèces animales, les océans, nos communautés, et notre santé, mais pas seulement.

Actuellement, 99 % des plastiques sont fabriqués à partir de combustibles fossiles et les compagnies pétrolières investissent aujourd'hui massivement dans cette production pour se maintenir à flot, ce qui aggrave la crise climatique.

LA SOLUTION

Pour lutter contre la crise de la pollution plastique, un changement de modèle s'impose.

Nous devons entièrement repenser cette culture du jetable prônée par les grandes marques comme Coca-Cola, Pepsi et Nestlé et entamer la transition vers des modèles de consommation véritablement circulaires et zéro déchet, à travers des solutions d'emballage rechargeables et réutilisables.

Nous vous invitons à prendre part au mouvement *Futur Sans Plastique* pour inverser la tendance de la pollution plastique en agissant pour inciter les détaillants, les entreprises et les gouvernements à **réduire l'usage du plastique à usage unique à la source.**

CESSER DE SUBVENTIONNER L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE ET LES PRODUCTEURS QUI CONTRIBUENT À LA CRISE DU PLASTIQUE

Références

1. ÉQUITERRE, <https://www.equiterre.org/actualite/melons-nous-de-nos-dechets-participez-au-bape-sur-les-residus-ultimes>
2. FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS (FCQGED), <http://fcqged.org/fiche-dinformation-obsolescence-et-ecoconception/>
<http://fcqged.org/fiches-dinformation-du-fcqged/>
3. GREENPEACE, <https://www.greenpeace.org/canada/fr/agir/liberons-nous-du-plastique>;
Magazine Réseau Vert, Volume 22, numéro 1